

Lumineux CLASSIQUE

# GUIDE D'UTILISATION



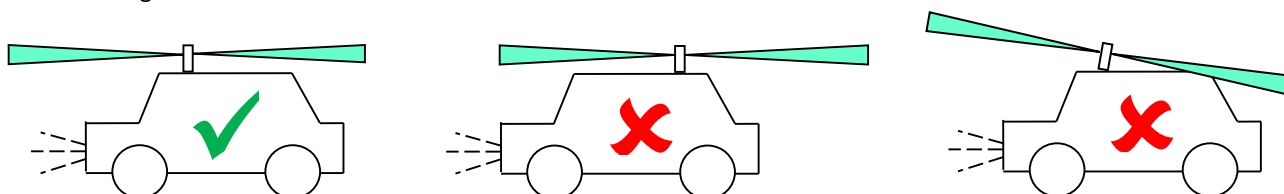
### Positionnement du lumineux sur le toit du véhicule :

La réglementation nationale impose que le lumineux soit positionné à l'avant du véhicule et perpendiculairement à la route.

Certaines réglementations locales comme celle de Paris imposent que le lumineux soit également positionné au milieu du toit.

De plus, le principe d'illumination verte et rouge réalisée par un système optique implique que le lumineux soit positionné verticalement.

Vous devez donc toujours positionner votre lumineux de la même manière que celle effectuée par votre installateur lors de son montage initial.



### Conduite de votre véhicule :

Soyez prudents lors de l'accès aux passages à hauteur limitée comme les parkings souterrains en raison de la taille de votre lumineux.

### Nettoyage du véhicule :

Le nettoyage aux rouleaux est à proscrire. Si vous lavez votre véhicule au nettoyeur haute pression, éviter toute projection directe sur le lumineux.

Si votre lumineux est fixé au toit du véhicule par des patins magnétiques, pensez à bien assécher les surfaces de contact des patins et du toit afin d'assurer une adhérence optimale du lumineux.



### Nettoyage du lumineux :

Il est conseillé de nettoyer régulièrement les parties extérieures du lumineux avec une éponge savonneuse ainsi qu'un produit dé-moustiqueur si nécessaire.

Le nettoyage de l'intérieur du lumineux par des produits liquides ou des aérosols est à proscrire.

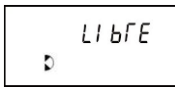
### Version amovible :

En optant pour la version amovible, vous avez la possibilité de retirer votre lumineux lorsque vous n'êtes plus en service. Le débranchement de votre lumineux n'est autorisé que lorsque votre taximètre est éteint ou en libre. Il suffit simplement de débrancher le connecteur qui se situe sous le capot moteur de votre véhicule.



- ✓ Ne tentez jamais de débrancher votre lumineux lorsque votre taximètre est en course car cela le bloquerait en « Err LE » et nécessiterait un retour chez votre installateur ;
- ✓ N'échangez jamais votre lumineux avec celui d'un autre véhicule. Votre taximètre se bloquerait en « Err LU » et nécessiterait un retour chez votre installateur ;
- ✓ Votre lumineux doit impérativement être branché pour que le taximètre puisse passer en course. Le cas échéant, le taximètre affiche le message « Err LA » et se met en attente du rebranchement du lumineux.

## Identifier un problème lié à votre luminaire grâce à votre taximètre Primus Power :

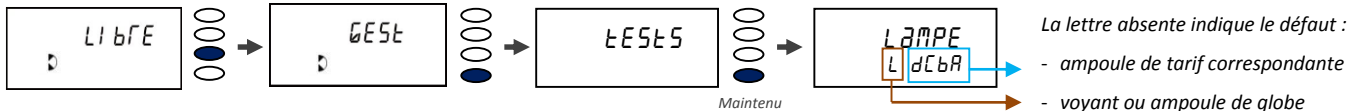


Lorsque le taximètre allume le pictogramme de défaut du luminaire, le passage en course n'est pas autorisé afin d'assurer la conformité réglementaire de votre installation taximètre.

Si le dysfonctionnement provient d'un défaut d'ampoule ou de voyant vert et rouge de votre luminaire, vous avez la possibilité de les changer vous-même. De ce fait, nous vous recommandons de vous procurer des ampoules et des voyants de remplacement auprès d'un installateur ATA.



Votre taximètre Primus Power vous permet d'identifier l'ampoule ou les voyants défectueux :



## Remplacement des ampoules du globe :

Le luminaire dispose de 3 ampoules assurant l'éclairage du globe en cas de faible luminosité extérieure. Il peut arriver que ces ampoules grillent, mais le luminaire continue à fonctionner tant qu'au moins une ampoule fonctionne. Pour remplacer une ampoule du globe, procéder comme suit :

1. Retirer les deux vis de fixation du globe puis retirer ce dernier ;
2. Remplacer la ou les ampoules défectueuses ;
3. Replacer le globe et ses deux vis de fixation.



## Remplacement des ampoules de tarif :

Dès qu'une lampe de tarif est défectueuse, le taximètre indique le défaut comme précisé ci-dessus. Pour remplacer une ampoule de tarif, procéder comme suit :

1. Dévisser le cabochon en effectuant un quart de tour dans le sens anti horaire ;
2. Remplacer l'ampoule ;
3. Revisser le cabochon en effectuant un quart de tour dans le sens horaire.

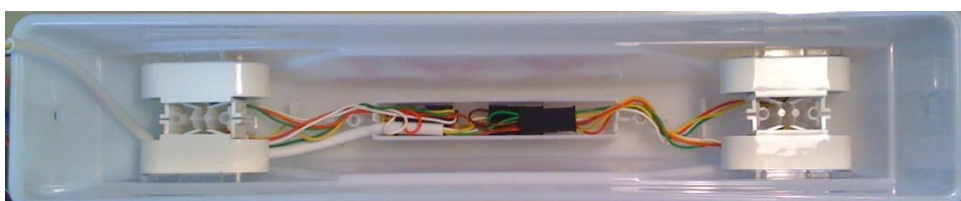
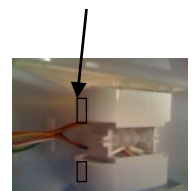


## Remplacement des voyants verts et rouges :

Bien qu'étant de conception très robuste, s'il arrive qu'un des quatre voyants verts et rouges soit défectueux, le taximètre indique le défaut comme précisé ci-dessus. Pour remplacer un voyant, procéder comme suit :

1. Retirer les deux vis de fixation du globe avec un tournevis plat puis retirer le globe ;
2. Retirer le deux vis du cache-connecteurs transparent situé au fond du globe et retirer le cache ;
3. Retirer les deux vis de fixation du voyant défectueux ;
4. Retirer le voyant défectueux avec le pouce et l'index en le tirant vers le haut et vers l'arrière ;
5. Déconnecter le voyant défectueux et connecter le nouveau voyant ;
6. Le sens d'introduction du voyant est repéré par l'ergot latéral qui doit toujours pointer vers le centre du globe. Positionner le voyant en prenant soin de passer ses fils par-dessous. Le câble blanc reliant le globe au boîtier blanc situé sur la semelle du luminaire doit également passer sous le couple de voyants ;
7. Replacer les deux vis de fixation du voyant ;
8. Disposer les fils des voyants et le câble blanc dans le logement du fond du globe comme illustré par la photo ci-dessous ;
9. Positionner le cache-connecteurs transparent et replacer ses deux vis de fixation ;
10. Replacer le globe puis replacer les deux vis de fixation du globe.

Ergot latéral



## MISE EN GARDE

---

### **Risque de détérioration de la peinture avec plaque adhésive**

Certains véhicules sont équipés d'un toit non métallique sur lequel la fixation magnétique du luminaire est rendue possible par l'utilisation d'une plaque métallique dont la face inférieure est enduite d'un adhésif puissant.

Cet adhésif permet le maintien sécurisé du luminaire dans des conditions normales d'utilisation.

Nous attirons votre attention sur le risque de dégradation du revêtement de la carrosserie lors du retrait de la plaque.

Cette détérioration n'est en aucun cas causée par un défaut du produit livré à l'origine ni par une mauvaise manipulation dans l'opération de retrait, mais par un phénomène chimique qui s'opère avec le temps entre la molécule constituant l'adhésif et celle du revêtement de surface de la carrosserie.

En conséquence, aucune demande d'indemnisation relative à des dégâts de cet ordre ne pourra être reçue par la société ATA, ni par son distributeur agréé.

La société ATA



[WWW.ATA-ELECTRONICS.COM](http://WWW.ATA-ELECTRONICS.COM)